

**II^e CONFERENCE INTERNATIONALE
DU RESEAU « FORMATION AGRICOLE ET RURALE » (FAR)
« Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de
formation rurale pour le développement »
TUNIS – 19 au 23 mai 2008**

FORMATION DES JEUNES RURAUX ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Intervention de Mohamed MOSTAGHFIR, professionnel, représentant des Maisons Familiales Rurales du Maroc

La population rurale représente plus de 60 pour cent des habitants du Maroc. La réalité de ce monde rural est caractérisée par un taux élevé d'analphabètes et surtout parmi les femmes. Ce phénomène est d'autant plus aggravé par le nombre alarmant d'abandons scolaires : on avance le chiffre de 300.000 jeunes, rien que pour l'année 2007. Alors que l'état marocain projetait la formation de 300.000 jeunes à l'horizon 2010, sachant que le potentiel de formation susceptible d'être fourni ne dépasse guère les 160.000 jeunes, toutes formations confondues. D'où la nécessité de la contribution de la société civile.

En outre, la moyenne d'âge de l'agriculteur exerçant est de 65 ans ; la dernière ligne droite d'une génération avec son histoire, son savoir et son savoir faire. De surcroît, les difficultés opposées à une agriculture traditionnelle par les aléas climatiques amènent la nécessité d'une meilleure maîtrise des techniques modernes de production et de gestion pour garantir une meilleure rentabilité.

Les échanges commerciaux au niveau international exigent aussi des certifications des entreprises de production, de conditionnement et de transformation selon des normes de traçabilité, d'hygiène de qualité etc. Donc une main d'œuvre formée et qualifiée.

Les associations des maisons familiales rurales au Maroc sont donc nées d'un besoin réel de formation des jeunes ruraux.

Dans les années 95, le ministère de l'agriculture et de la pêche maritime du Maroc a sollicité le ministère des affaires étrangères français dans le cadre d'un Protocole de coopération franco marocain pour bénéficier de l'expérience des MFR de France, berceau des maisons familiales rurales, en matière de formation par alternance. Cette phase qu'on peut considérer comme expérimentale a duré jusqu'à l'an 2000.

En 2001 la société civile prend le relais de l'état et s'engage dans ce projet de société par le biais de la création des MFR et par la sensibilisation, la mobilisation et la responsabilisation des familles pour qu'elles participent à l'éducation, la formation et l'orientation de leurs enfants.

En 2003, les cinq associations MFR existantes créent l'union nationale des MFR pour jouer le rôle d'interface et d'interlocuteur vis à vis des pouvoirs publics et des organismes nationaux et internationaux.

Le dynamisme de l'UNAMFR a été couronné en 2005 par la signature de la convention tripartite : UNAMFR, MAPM, UNMFREO ayant pour objet la structuration de la tête du réseau et en décembre 2006 par la signature de la convention quadripartite MAPM, SEFP, SEAENF, UNAMFR ayant pour objet de contribuer au financement des formations des MFR.

Actuellement les MFR sont au nombre de dix associations proposant une formation étalée sur trois ans :

- une première année de pré apprentissage ayant comme objectif la réconciliation et la mise à niveau.
- Une deuxième année apprentissage gérée par la loi 12.00.

-Une troisième année ayant pour objectif l'élaboration des projets des jeunes et leur préparation à l'installation. L'aspect dominant de la formation reste agricole.

Malgré les principes fondamentaux qui marquent l'identité des MFR au Maroc, notamment le rythme d'apprentissage par alternance d'une semaine à la MFR et trois semaines en milieu socio professionnel, les différences et les spécificités locales ne manquent pas. Au nord, à Mechraa Belkiri, dans la province de Sidi Kacem, quelques adhérents de l'ASPAM ont contribué à la construction des nouveaux locaux de la MFR Belkiri. Au sud, dans la région de Souss Massa Draa, au Souss-Massa, les MFR se sont greffées sur le tissu coopératif local qui met à la disposition des associations MFR les locaux et les équipements ainsi que la participation financière des familles exigée par la convention quadripartite signée par l'UNAMFR.

Ainsi les MFR offrent aux professionnels l'opportunité d'une formation sur mesure reconnue par l'état, certifiée et cosignée par le président de l'association et le directeur de l'établissement de formation relevant du ministère de l'agriculture et de la pêche maritime. Ceux-ci assurent aux MFR le réseau de stage dans leurs entreprises, ce qui permet au jeune une ouverture sur le milieu socio professionnel et par conséquent l'acquisition des compétences nécessaires à sa future insertion dans son propre milieu socio économique. Soit comme une main d'œuvre répondant à un besoin spécifique à la localité ou à la région, soit comme successeurs à leurs parents pour la reprise et le développement d'une entreprise familiale.